



SOLIDARFLOP

**Association des citoyen(ne)s
contribuables et habitant(es) du Cher**

COMMUNIQUÉ

Saint Germain du Puy, le 11 octobre 2010

Communiqué de Maxime Camuzat,

Président de Solidarflop,

1er Vice-président du Conseil Général du Cher, Maire de Saint Germain du Puy

Le Conseil Général du Cher, comme des dizaines d'autres départements, va demander à la justice le remboursement des dettes dues par l'État.

Le Président du Conseil Général du Cher vient d'adresser, le 6 octobre dernier, une lettre à Monsieur Fillon, Premier Ministre, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation financière des départements, de procéder aux modifications qui s'imposent pour assurer le principe de libre administration des Collectivités, et de réellement mettre en œuvre le principe de compensation intégrale des charges transférées.

A ce jour, 58 départements ont, ou vont très prochainement effectuer la même démarche. D'autres y réfléchissent.

Or, c'est exactement ce que j'avais proposé lors du vote du budget du Département voici deux ans, avant de refuser de voter une hausse à deux chiffres de la fiscalité.

C'est également la raison qui m'avait fait créer « Solidarflop », association regroupant des « citoyens, habitants du Cher et contribuables locaux », puisque cette démarche de demander à la justice le remboursement des sommes dues par l'État, n'avait pas été suivie par la majorité du Conseil Général du Cher. Elles représentent cette année plus de 16 millions d'euros pour l'ensemble des prestations qui lui ont été transférées.

De plus, avec la réforme fiscale réalisée l'an dernier par le gouvernement (avec notamment la suppression de la Taxe Professionnelle), un point de fiscalité départementale, qui rapportait presque un million d'euros voici quelques années, n'en rapporte aujourd'hui que 400 000.

Le président du Conseil Général, que le Conseil d'Administration de Solidarflop avait rencontré au début de cette année, avait évoqué à cette occasion, son « intention d'aller prochainement en justice ». Le Président du groupe de Conseillers Généraux communistes et républicains lui avait également très clairement demandé, dans un courrier qu'il lui avait adressé le 12 avril dernier, de « déposer rapidement une action auprès du conseil d'État pour demander le remboursement des dépenses liées à la petite enfance et un recours contre l'État devant le tribunal administratif concernant sa dette envers la Maison Départementale des Personnes Handicapées ».

Le fait que cette décision soit aujourd'hui concrétisée dans une majorité de départements de notre pays, change évidemment la donne pour notre association. Afin d'en discuter et de prendre les décisions qui en découlent, une **Assemblée Générale Extraordinaire** est convoquée le:

**samedi 23 octobre prochain, à 10 heures
en son siège social, la Mairie de Saint Germain du Puy.**

Pièces jointes:

- convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 octobre
- lettre adressée par le Président du Conseil Général du Cher à Monsieur le Premier Ministre
(Nota: une même lettre a été adressée à Monsieur Fillon par les autres Présidents, avec quelques adaptations liées à la situation locale, notamment en terme de montant des sommes dues. A titre d'exemple, le Président du Conseil Général du Val de Marne, demande à Monsieur le Premier Ministre le remboursement de 250 millions d'euros.)
- communiqué publié dans « l'Humanité » du 6 octobre 2010
- communiqué publié dans le « Berry Républicain » du 7 octobre 2010

SOLIDARFLOP
Siège social: Mairie de Saint Germain du Puy, rue Joliot Curie (18390)
www.solidarflop.org

solidarflop@solidarflop.org